

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

19 juin 2026

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Emilie PEROUX (pouvoir à Christophe RICHARD), M Claude RAULIN (pouvoir à Emmanuel HUET), Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à Cécile GROENINCK).

Mme Cécile GROENINCK est désignée secrétaire de séance.

N° 2026/23

OBJET :

Règlement intérieur du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-8 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus,

VU l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDERANT que la commune de Vert-le-Grand, comptant 2 473 habitants, est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal,

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Vert-le-Grand tel que joint en annexe à la présente délibération.

PRECISE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d'EVRY

Le 30/06/2026.....

Publiée ou notifiée le

.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR

Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 25 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Cécile GROENINCK



Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260625-2026_023-DE